



**FEDERATION FRANÇAISE DE  
PARACHUTISME**  
**62 rue de Fécamp - 75012 PARIS**  
**Tel : 01 53.46.68.68 - Fax : 01 53.46.68.70**

**e-mail : [ffp@ffp.asso.fr](mailto:ffp@ffp.asso.fr) - Web : [www.ffp.asso.fr](http://www.ffp.asso.fr)**

Paris, le 24 novembre 2004

Mmes – MM. Les Présidents des Ecoles Agréées,  
des Sociétés d'Enseignement,  
des Associations affiliées, des Ligues et des  
Comités Départementaux  
Directeurs Techniques, Membres de la DTN  
Pleurs / Réparateurs

Ref: JMS / 04 / 2687

Objet : Durée de pliage des secours

## DIRECTIVE TECHNIQUE N° 14

Après consultation de la Commission des Directeurs Techniques, des membres de la CTP, de la Direction Technique Nationale.

### **La durée de pliage des parachutes de secours est portée à un an (12 mois).**

- Les conditions de stockage doivent être adaptées
- Le positionnement de l'extracteur doit être vérifié régulièrement.
- Le nombre de pliages requis pour le renouvellement des qualifications de plieur demeure à 40 tous les 2 ans.

**Jean-Marc SEURIN**  
Directeur Technique National